

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 06 JUIN 2019**

Délibération
n° 2019.06.066.B

**Conservatoire de
GrandAngoulême:
adhésion à la
Fédération Française
de l'enseignement
artistique FFEA**

LE SIX JUIN DEUX MILLE DIX NEUF à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 mai 2019**

Secrétaire de séance : Jean-Claude COURARI

Membres présents :

Jean-François DAURE, André BONICHON, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Fabienne GODICHAUD, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Excusé(s) :

Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Denis DOLIMONT, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Annie MARAIS, François NEBOUT, Jean REVEREAULT

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 JUIN 2019

**DELIBERATION
N° 2019.06.066.B**

EQUIPEMENTS DE DIFFUSION CULTURELLE

Rapporteur : **Monsieur DAURE**

CONSERVATOIRE DE GRANDANGOULEME: ADHESION A LA FEDERATION FRANÇAISE DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE FFEA

Au sein des associations et fédérations françaises en lien avec l'enseignement artistique spécialisé, la Fédération Française de l'Enseignement Artistique (FFEA) s'est imposée comme une ressource incontournable tant pour les écoles associatives, les conservatoires classés comme le conservatoire à rayonnement départemental de GrandAngoulême que pour l'État, qui l'invite à participer aux réflexions concernant les évolutions des textes encadrant ces enseignements.

L'adhésion à cette fédération offre l'accès à des ressources documentaires et statistiques, mais permet également d'obtenir des réductions pour l'adhésion à la SEAM (Société des Editeurs et Auteurs de Musiques) et des subventions pour divers projets d'action culturelle.

Je vous propose :

D'APPROUVER l'adhésion à la fédération française de l'enseignement artistique et le règlement de la cotisation annuelle, qui s'élève à titre indicatif à 500 € pour l'année 2019.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 6281 – rubrique 311.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Recu à la Préfecture de la Charente le :

11 juin 2019

Affiché le :

11 juin 2019